



# La Situation de la Presse

**Les Journaux à 20 centimes**  
**Pas de Journaux le Lundi**

Une prochaine interpellation va poser, devant le Parlement, la question de la crise de la presse. La presse en ressent, plus que toute autre industrie, les effets douloureux, et particulièrement la presse à grand tirage.

Alors qu'on voit les journaux américains, anglais et même certains journaux belges paraître quotidiennement sur 6, 8 ou 12 pages, les grands organes français sont réduits à quatre pages et souvent à deux.

Cette situation tient à l'insuffisance de production des papeteries françaises, qui ne reçoivent que difficilement les papiers d'importation étrangère et qui ne sont alimentées en charbon que d'une façon très intermittente.

Pour faire face aux besoins impérieux de la presse, on a dû recourir à des marchés de papier passés dans les pays étrangers, mais la spéculation n'a pas manqué une si belle occasion d'exercer ses talents.

Le papier-journal, qui valait 30 francs les 100 kilos avant la guerre, se paie couramment 210 et 230 francs. Il vaudra 250 vers la mi-mars et 300 probablement en avril.

C'est une des raisons qui a incité l'Office national de la Presse à demander que le prix des journaux soit fixé prochainement à 20 centimes.

La presse n'a pas seulement à supporter que le hausse du papier. Comme toutes les industries, elle subit la répercussion de l'augmentation des salaires, du prix de la force motrice, de l'éclairage, des matières premières et, comme l'ensemble des frais généraux, elle a vu le prix de vente qui a été simplement doublé.

La disproportion de ces deux éléments a été moins sensible pour la presse alimentée par de puissants capitaux, elle entraîna faiblement la disparition de la presse qui défend des idées et qui est la porte-parole de l'opinion populaire.

L'augmentation à 20 centimes du prix du journal sera certes sensible à la grande masse des lecteurs. Il faut cependant ne voir en cela qu'une hausse passagère. L'attention de la crise au charbon et des transports maritimes déterminera une alimentation plus facile des papeteries, une production plus intense et un retour à une situation presque normale.

Le moyen le plus sûr de revenir à un approvisionnement régulier de papier, c'est d'appliquer le repos hebdomadaire aux journaux eux-mêmes.

L'Office national de la Presse a proposé cette mesure : les journaux ne paraîtraient pas du dimanche à midi au lundi à midi. Cette mesure permettrait une économie de papier qui, pour la presse parisienne seulement, se chiffrent par 1.000 tonnes de papier par mois.

Un sinet pourrait être reconstruit : il permettrait de résister aux prévisions exagérées de certains marchands étrangers au commerce du papier et cela à une grosse influence sur le prix de cette marchandise, qui ne tarderait pas à baisser.

Ainsi, les moyens de sauver la presse française du danger qui la menace et qui affaiblirait la libre expression de l'opinion se résument ainsi :

D'une part, un sacrifice demandé au public et qui correspond à l'élévation momentanée du prix du papier et à la condition meilleure qui doit être faite aux travailleurs de la presse ;

# EN HAUTE COUR L'AFFAIRE CAILLAUX

**L'inculpé s'explique :**

**SUR : MINOTTO.**  
Paris, 3 mars. — L'affaire est toujours aussi considérable. A 14 heures 30, M. Léon Bourgeois ouvre la séance.

On introduit M. Joseph Caillaux et l'on procède à l'appel nominal.

L'interrogatoire commence. En réponse aux questions du procureur général, M. Lescouvé, sur l'affaire Minotto, sur les rapports de Minotto avec la Banque, M. Caillaux déclare que M. Becker fut chargé par l'Amérique d'un voyage en France, et qu'il ressort de cette enquête que Minotto était en relations avec M. Pallau, gouverneur général de la Banque de France.

M. Caillaux lit un document à l'appui.

**...L'INCULPÉ...**  
Le procureur général Lescouvé interroge ensuite M. Caillaux sur la visite que lui fit le journaliste Duvivier et il formule, par suite, M. Caillaux n'a pas communiqué au Gouvernement les offres de Lescouvé. M. Caillaux rappelle qu'il en informa le Ministre de l'Intérieur, M. Maury, et plus tard le Président du Conseil, M. Brand.

**...LES PROPOSITIONS DE PAIX...**  
L'interrogatoire porte ensuite sur les documents de Florence initiale. Les propositions de paix de Caillaux n'ont été publiées que sous le titre de « Proposition de conversions », ce qui est tout à fait différent.

Le procureur général mentionne certaines contradictions dans la déposition de M. Caillaux et se propose d'y revenir ultérieurement.

Le procureur général, M. Lescouvé, s'adresse à M. Caillaux et lui fait un exposé de son affaire, et il lui dit que ce devait être la femme Duvivier. Le procureur s'annonce néanmoins qu'il n'aura plus de questions à poser.

M. Caillaux en rejette la responsabilité sur une erreur de son côté.

Sur une question du procureur général, l'accusé reconnaît avoir écrit Duplex, directeur de la banque de M. Caillaux, mais il ne dit pas s'il fit un jour sa personnalité. Lors de la déposition, il n'a pas mentionné l'existence de M. Caillaux, mais seulement comme l'agence.

M. Lescouvé s'annonce que M. Caillaux n'est pas entendu par le procureur d'un homme aussi connu que le baron de M. Caillaux.

**...LA TRANCHE REPUBLICAINE...**  
M. Lescouvé demande à l'inculpé pourquoi, lorsqu'il était directeur au « Bonnet Rouge », ont fondé l'hebdomadaire républicain, « La Tranche Républicaine », M. Joseph Caillaux et lui-même.

M. Caillaux répond que cet hebdomadaire fut fondé par M. Caillaux et M. Clemenceau. Il prit 200 francs de M. Caillaux et 10 francs de M. Clemenceau.

Les manifestations se produisent dans l'assistance, et M. Léon Bourgeois intervient pour obtenir le retour au silence.

**...SES VOYAGES EN ITALIE...**  
Le procureur général Lescouvé interroge l'accusé sur ses voyages en Italie, et sur ses relations avec le député italien Cavallotti. En ce qui concerne Cavallotti, Caillaux a voulu le connaître sur tous les hommes d'Etat italiens, et il se souvient qu'il fut envoyé en Italie par le gouvernement français.

Les manifestations se produisent dans l'assistance, et M. Léon Bourgeois intervient pour obtenir le retour au silence.

**...LES RESPONSABLES...**  
M. Bourgeois ordonne la lecture du document « Les Responsables », où M. Caillaux parle des crimes de la guerre et de l'attentat de juillet 1914. Pendant la lecture, M. Caillaux approuve souvent de la tête, mais il ne dit rien de ce qu'il a écrit.

Au passage qui traite de l'incident d'Agadir, M. Caillaux parle de son incapable ministre des affaires étrangères, M. de Sevin, et dit qu'il est impossible. On connaît les conclusions du document « Les Responsables ». La guerre a-t-elle été évitée si les élections ultra-radicales de 1914 n'avaient été, au contraire, comme l'affirme le document, et si l'attentat de juillet 1914 n'avait été évité ? Quelle qu'en soit la réponse, elle est certaine, c'est que les assertions sont exactes, écrit M. Caillaux, et il lit le document, et il se retire.

La lecture de ce document est écoutée sans interruption.

# Après la Grève des Cheminots

**VERS LA REPRISE GENERALE**

Paris, 3 mars. — Il apparaît que les Cheminots reprendront peu à peu le travail et que la reprise sera probablement générale aujourd'hui.

La question de poursuites intentées contre certains militants et la libération provisoire des syndicalistes arrêtés, ont provoqué diverses manifestations, notamment de la Fédération et de la C. G. T., après des pouvoirs publics, protestations de l'Union des Syndicats et interventions des avocats des cheminots auprès des autorités judiciaires.

Un comité général, qui se réunit sur cette question, a été constitué. Il se propose de faire connaître aux pouvoirs publics, et notamment à la Commission exécutive de la C. G. T., les motifs qui justifient la reprise du travail, et de leur faire connaître les conditions dans lesquelles ils peuvent être acceptés.

Dans les gares de l'Etat et de l'Est notamment, les services sont assurés par des équipes qui ont pour chef le service normal de la gare. Les départs ont lieu à l'heure et les trains arrivent à destination.

Dans les gares de l'Etat et de l'Est notamment, les services sont assurés par des équipes qui ont pour chef le service normal de la gare. Les départs ont lieu à l'heure et les trains arrivent à destination.

Sur le P. L. M. et la Ceinture, la reprise du travail est totale dans la région parisienne. On signale cependant encore quelques absences sur le P. L. M. en province, notamment à Marseille.

Sur l'Etat et l'Orléans, si le personnel des gares reprend le travail, il ne reprendra pas celui des trains. On attend donc la reprise du travail de la Fédération et de la C. G. T. pour que le trafic normal ne puisse être repris.

Enfin, sur l'Etat, le mouvement des trains se rétablit progressivement par suite du désembarquement des lignes de l'Etat et de l'Orléans.

**LES CHEMINOTS AU MINISTRE**  
Paris, 3 mars. — M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a reçu ce matin une délégation de la Fédération des Cheminots, qui est venue lui remettre des vœux de ses adhérents dans leurs différents services.

Cette délégation a également exposé au Ministre le point de vue de la Fédération sur les différents problèmes professionnels, notamment à l'égard de la reprise du travail.

**UNE PERQUISITION ET UNE CONDAMNATION**  
A Dijon, une perquisition a été faite au domicile de M. Midol, secrétaire du syndicat du P. L. M.

A Orléans, le tribunal correctionnel a condamné à 15 jours de prison, pour entrave à la liberté du travail, le cheminot Carrière.

**Partout la reprise**  
A ALENÇON. — Les grévistes ont repris à midi leur service dans le plus grand calme.  
A MARSEILLE. — On annonce que la reprise du travail sera générale ce soir à Marseille, et dans toutes les gares, tous les dépôts et ateliers.  
A LORIENT. — La reprise du travail paraît assurée sur toute la ligne de Bretagne. Dans une dernière réunion, les grévistes ont accepté les mesures disciplinaires, dont 15 hommes ont été frappés de mesures disciplinaires, ont demandé l'amnistie totale pour tous.

**A BOURGES**  
Bourges, 3 mars. — Les Cheminots de Bourges ont repris le travail à 10 heures, après un jour de grève. Ils ont repris le travail à 10 heures, après un jour de grève. Ils ont repris le travail à 10 heures, après un jour de grève.

**A MONTPELLIER**  
Montpellier, 3 mars. — La grève est terminée sur les chemins de fer du département de l'Hérault. Le travail a repris aujourd'hui à 14 heures.

**A CREBBOURG**  
Cherbourg, 3 mars. — Les cheminots de la gare Ouest-Etat du chemin de fer Cherbourg-Breilleville ont repris le travail ce matin.

**A NANCY**  
Nancy, 3 mars. — Au cours d'une réunion tenue ce matin à la Bourse du Travail, les cheminots ont décidé de reprendre le travail à 10 heures. Ils ont décidé de reprendre le travail à 10 heures. Ils ont décidé de reprendre le travail à 10 heures.

**A LYON**  
Lyon, 3 mars. — Midol, secrétaire de la Fédération des Syndicats du P. L. M., vient de donner son avis sur la situation.

# LE PARTI OUVRIER BELGE DÉCLARE LA GUERRE A LA VIE CHÈRE

**Il a dressé un plan minutieux**

Bruxelles, 3 mars. — Le Conseil général du Parti Ouvrier Belge, réuni ce matin à la Maison du Peuple s'est occupé du problème de la vie chère. Le parti a adopté un plan minutieux susceptible d'arrêter la hausse continue des denrées alimentaires et des objets de consommation.

L'ordre du jour a été adopté à la majorité, moins une abstention. Ce texte insiste sur le contrôle des céréales et des minoteries. La révision de la loi de l'impôt sur le revenu — la fixation des bénéfices réalisés par les industries, commerces, finances — grâce aux circonstances économiques anormales, la réglementation de la production et de la distribution des charbons. L'intervention des importations des articles de luxe — l'abaissement éventuel de certaines denrées — la répression énergique des fraudes.

Le parti ouvrier veut continuer ses efforts pour relever la situation du consommateur et non pas accabler le bénéfice des exploitants. Des manifestations sont organisées dans le pays pour le 28 mars courant.

**Les Mineurs Belges obtiennent des satisfactions**  
Bruxelles, 3 mars. — La Commission des Mines vient d'arriver et a décidé que la question de 2 heures par jour sera payée à partir du premier octobre 1919 comme les ouvriers la demandent. Le règlement de la distribution du charbon, qui avait été décidé il y a quelque temps, a été remis à la suite de ce qui a été décidé que les veuves des ouvriers décédés à la mine participeraient à la distribution.

La question des salaires ne pourra être décidée après les incidents de ces derniers jours. Les patrons se sont inévitablement disposés à accorder de nouvelles augmentations qu'ils pensent améliorer le prix du charbon.

Les délégués des ouvriers se sont énergiquement opposés à cette question.

# Va-t-on rétablir la carte de pain ?

**C'EST POSSIBLE**

On sait que le groupe agricole du Sénat s'est occupé à l'unanimité pour le rétablissement de la carte de pain.

Le Ministère du Ravitaillement, qui n'est encore décidé, mais le gouvernement a repris des négociations en vue de la question du rétablissement de la carte de pain.

# Nouvelles Grèves

**PLUSIEURS CORPORATIONS CHARENTAIS A GRENOBLE**  
Lyon, 3 mars. — La grève a été déclarée à Grenoble. Elle s'étend à plusieurs corporations, notamment à celles des imprimeries. Il paraît probable qu'après six jours de grève à Grenoble ne pourra paraître demain. L'un des journaux de Grenoble avait un personnel non gréviste qui a accepté de travailler à condition que le Syndicat des Typographes s'en retire au bureau de ce journal pour l'impression qu'il s'occupe de la distribution.

**LES IMPRIMERIES DE RENNES**  
Rennes, 3 mars. — Les patrons imprimeurs ont refusé des augmentations qui s'élevaient jusqu'à 25 %, ce qui a entraîné la grève de tous les ouvriers de la ville. Les journaux de Rennes ont paru une feuille commune s'ils en ont la possibilité.

**LES RESINIERES DES LANDES**  
Bordeaux, 3 mars. — A Rio des Landes, à la suite d'un désaccord entre les propriétaires et les résiniers, une réunion avait été organisée mardi afin de rechercher un moyen d'entente. L'accord n'ayant pu se faire entre les délégués des propriétaires et les résiniers, ces derniers ont déclaré la grève.

Les grévistes ont refusé une proposition des propriétaires en ce qui concerne le partage de la résine et ont maintenu leurs revendications. Des mesures sont prises afin de parer à tout incident. Les grévistes font d'ailleurs preuve du plus grand calme.

**LES METALLURGISTES BORDELAIS**  
Bordeaux, 3 mars. — 3.000 métallurgistes ont fait une grève de 24 heures, aujourd'hui, en signe de protestation et en réaction avec les Cheminots. On ne s'attendait pas à un tel incident.

**LES CHEMINOTS PORTUGAIS**  
Madrid, 3 mars. — Le journal « El Sol » dit que la grève des cheminots au Portugal serait sérieuse. Le 29 février, des fonctionnaires des P. T. T. du service des gares ont abandonné le travail afin de réclamer une augmentation de salaire. Les grévistes ont déclaré la grève générale qui rapidement s'est propagée dans tout le Portugal.

Des nouvelles directes de Lisbonne annoncent que la grève serait sur le point de recevoir un certain succès. Le calme continue à être complet.

**LES METALLURGISTES DE MAUBERGE**  
Mauberge, 3 mars. — Les ouvriers métallurgistes du Bassin de Mauberge ont déclaré la grève générale. Ils demandent une augmentation de salaire. Les usines n'ont pas ouvert ce matin. Le calme règne.

# Les Boches au Pays Noir

Sous ce titre sombre, le bon chansonnier paloisien de la Mine, J. Mousseron, vient de livrer au public ses poésies de guerre.

# Le mystère d'un orime

**At-t-on arrêté les masques verts assassins de Saint-Georges ?**

Le drame de Saint-Georges continue à défrayer toutes les conversations dans la région de Dunkerque. On reste confondu de la cruauté de cet attentat et de la jeunesse des bandes.

On s'attendait à ce que les autorités locales arrêtent les masques verts. Mais jusqu'à présent, on n'a rien fait.

On s'attendait à ce que les autorités locales arrêtent les masques verts. Mais jusqu'à présent, on n'a rien fait.

On s'attendait à ce que les autorités locales arrêtent les masques verts. Mais jusqu'à présent, on n'a rien fait.

# GOURRIER DE BELGIQUE

**(De notre correspondant particulier)**

**Incident Parlementaire**  
LA COMMISSION DE L'ARMEE  
« DEMISSION EN BLOC »

Bruxelles, 3 mars. — La commission de l'Armée a décidé, ce matin, de ne pas se réunir et de démissionner en bloc.

Le fait que le ministre de la Guerre, M. de Broque, a nommé une commission mixte pour l'étude de la réduction du temps de service en exclusion de celle-ci les membres de la commission de l'Armée.

# A la Chambre

**LE VOTE COMMUNAL DES FEMMES EST ACCÉPTÉ**

Dans sa séance de mercredi, la Chambre belge a continué la discussion relative à l'élection féminine. Après de nombreux discours, la Chambre a adopté le vote communal pour les femmes. Cette décision a été éphémère, car les bancs de la droite et sur les bancs socialistes. Seul, le parti libéral s'opposait à la réforme.

# LE SUFRAGE UNIVERSEL

Le suffrage universel à 21 ans, avec six mois de résidence, a été voté mercredi matin, à l'unanimité, par la section centrale de la révision constitutionnelle. Cette section a également voté la proposition de la réduction du temps de service en exclusion de celle-ci les membres de la commission de l'Armée.

# GREVE GENERALE DES TRAMWAYS

La Fédération Nationale des Tramways de Belgique, réunie mercredi matin, a voté le principe de la grève générale si les desiderata qu'elle présentera à la direction des tramways ne sont pas acceptés.

# Chez les Agriculteurs du Nord

On s'occupe de la question « SYNDICAT ET OU FORMULE DES VŒUX NOMBREUX »

Comme tous les mois, la Société des Agriculteurs a tenu ses réunions hebdomadaires. On s'est occupé de la solution de très nombreuses questions, notamment de l'examen de nos problèmes actuels et de l'élaboration d'un programme de travail.

Cette fois-ci, la réunion se tenait à la Préfecture dans une des salles annexes du Conseil général.

M. Mucareux présidait. Au bureau et dans le conseil, MM. Dufour, Guibaux, G. Poté, Mouton, etc.

Le gouvernement est prêt dans un vote adopté à l'unanimité, de consentir des avances aux agriculteurs pour leur permettre de faire les avances et les dépenses nécessaires.

M. Dumont, qui est un professeur d'agriculture, a voulu avoir expliqué le fonctionnement des groupements agricoles du Cambrésis, et a communiqué la fondation de groupements similaires dans tous les départements.

M. Mucareux a demandé que le prix des récoltes, demande la liberté commerciale et le retour au régime d'avant-guerre, s'appuie sur une monnaie de l'Etat pour les alcools industriels et déclare que le prix des betteraves dans la prochaine récolte devra être variable selon le cours du sucre.

Une série de vœux est alors adoptée. Les inévitables campanzoni font l'objet d'une spéciale communication. Attention ! Il paraît qu'il y a l'intention de réparer les dommages causés par leur destruction, la martelée de ce poisson étant par trop dangereuse.

On dit qu'il est possible que les avances consenties pour dommages de guerre soient quelquefois versées aux propriétaires des immeubles et terrains au lieu de l'être aux cultivateurs intéressés, comme le veut la loi. Certaines Commissions arbitrales ont des errements sur ce point. Il importe de réclamer.

Et pour finir, M. Tardieu a communiqué des communications détaillées sur la question des transports au point de vue agricole. Des retardes regrettables sont constatées. On demandait un droit de priorité pour le transport des engrais sera transmis aux pouvoirs compétents. également dans le but d'empêcher l'exode des chevaux de nos régions vers l'étranger.

**LES JUGES ONT ETE INDULGENTS POUR LA DENONCIATRICE DE BELLAINGNE**

Dans son audience d'hier 3 mars, le premier Conseil de Guerre, présidé par M. le colonel Rault, a jugé la femme Alcide Leboucq, veuve de M. Leboucq, accusée d'avoir dénoncé son mari. Elle a été acquittée. M. Leboucq est décédé à la guerre.

La prévention lui reprochait :

1° D'avoir été employée comme couturière à la Kommandantur d'après dénoncé le jeune Allard, qui allait être rapatrié en France libre, bien qu'il eût dépassé l'âge fixé par les lois belges, ce qui amenait l'arrestation du secrétaire de mairie ;

2° D'avoir fait perquisitionner à trois reprises différentes chez un sieur Bernier ;

3° D'avoir prévenu un officier boche de la présence de deux Anglais dans la commune.

Après plaidoirie de M. Maurice Olivier, et un conformisme des réquisitions de M. le commandant Mechart-Grammont, le Conseil la condamne à deux ans de prison avec sursis.